

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/8687
S/10667
30 mai 1972
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vingt-septième session
Point 22 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Vingt-septième année

Lettre datée du 30 mai 1972, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée par le représentant permanent de l'Égypte le 23 mai 1972 (A/8685-S/10663).

Cette lettre ne fait que répéter des allégations anciennes et sans fondement concernant la situation dans les régions de Gaza et du Sinaï, dont la plupart ont déjà été réfutées dans les lettres que je vous ai adressées antérieurement.

Ces derniers mois, l'Égypte n'a cessé de donner la preuve qu'elle entend poursuivre la politique d'hostilité fanatique et de destruction qui explique le déclenchement du conflit du Moyen-Orient et sa continuation. Le président Awar Sadat n'a cessé de réaffirmer, dans chacune de ses déclarations, que l'objectif de son gouvernement n'est pas simplement de ramener la situation à ce qu'elle était antérieurement à juin 1967, mais d'aboutir à la destruction définitive d'Israël. A cet égard, il convient de noter qu'il s'est publiquement associé aux organisations terroristes arabes et à leur chef, Yasser Arafat, dont le but avoué est de priver Israël de son indépendance et de sa souveraineté. Le Gouvernement égyptien a donné son appui total à la campagne de meurtre gratuit et de piraterie aérienne menée par ces organisations contre des civils innocents. Les déclarations d'intention du Président égyptien s'agrémentent du rejet de toute négociation avec Israël et de la proclamation que la force est le seul moyen de résoudre le conflit. Ses attaques belliqueuses ne se sont pas limitées à l'État d'Israël; il a accablé d'injures le peuple juif tout entier et la religion qu'il professe.

* A/8700.

Ce qui ressort de ces actes et de ces déclarations, c'est que la politique de l'Egypte, loin de s'orienter vers l'accommodement et l'entente avec Israël, ne cherche qu'à attiser le feu d'une haine et d'une hostilité implacables. Cette politique se reflète dans le comportement de l'Egypte au sein des organes des Nations Unies. Au lieu de préparer le terrain pour restaurer la confiance mutuelle et de contribuer à la création d'un climat favorable à la recherche de la paix, l'Egypte ne craint pas d'user de l'injure et de déformer les faits pour mener une guerre politique, transformant ainsi les débats de l'Organisation des Nations Unies sur le Moyen-Orient en des échanges stériles et pleins d'aigreur et entraînant l'adoption de résolutions qui, par leur absence d'objectivité et d'équité et parfois par les calomnies absurdes qu'elles contiennent, tournent en dérision les normes reconnues du droit international et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. L'Egypte agit ainsi bien qu'elle se rende certainement compte qu'elle ne fait qu'élargir le fossé qui sépare les parties au conflit, renforcer leur animosité et confirmer les objectifs destructeurs de sa propre politique.

Dans un vain effort pour masquer la sinistre signification d'une telle attitude, l'Egypte se lance dans de faciles entreprises de propagande comme la lettre susmentionnée du 23 mai 1972. Cette technique est aujourd'hui bien connue et n'a plus guère de crédibilité.

Comme il a été dit plus haut, les accusations contenues dans la lettre égyptienne ont été réfutées dans mes communications antérieures. Qu'il suffise, cette fois-ci, de donner plusieurs exemples supplémentaires des déformations grossières avancées par le représentant de l'Egypte. Il mentionne, par exemple, dans sa lettre "la destruction de nombreux villages de la bande de Gaza". En réalité, pas un seul village n'a été détruit dans la région de Gaza pendant les hostilités de 1967 ou depuis. Il est affirmé plus loin que de "riches exploitations agricoles de Gaza" ont été "confisquées aux Palestiniens qui en étaient les légitimes propriétaires". La vérité, c'est qu'aucune terre appartenant à un particulier n'a jamais été confisquée. Comme je l'ai dit dans ma lettre du 3 avril 1972 (A/8675-S/10587), les autorités israéliennes ont, pour des raisons de sécurité, clôturé une zone appartenant au domaine public, qui avait été utilisée comme terrain d'entraînement par l'armée égyptienne pendant la période où elle occupait cette région. La lettre du représentant de l'Egypte fait état de "l'expulsion en masse de la population civile des territoires occupés de Gaza et du Sinaï". En fait, de tous les cas de déplacement de population cités dans cette lettre, aucun n'intéresse les "territoires occupés de Gaza et du Sinaï". De plus, aucun des cas énumérés ne concerne la population sédentaire. Tous se rapportent à des nomades bédouins qui se déplacent normalement d'une région à l'autre. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 3 avril 1972, des raisons de sécurité ont contraint les autorités israéliennes à n'autoriser l'entrée dans certaines de ces zones qu'à des fins de culture des terres. Chaque fois que cela est possible ces restrictions demeurent temporaires, comme dans le cas du Centre du Sinaï, où elles sont aujourd'hui levées.

Comme cela s'est déjà produit dans le passé dans des cas semblables, la vision déformée de la vie dans la région de Gaza et du Sinaï que la lettre du représentant de l'Egypte s'efforce de présenter n'a que peu de rapport avec la réalité. La vie dans la région de Gaza est caractérisée par le fait que le revenu par habitant est passé de 120 dollars des Etats-Unis en 1967 à 400 dollars des Etats-Unis aujourd'hui. Alors que, du temps de la domination égyptienne, 80 p. 100 de la population étaient en chômage, aujourd'hui le plein emploi est réalisé. La santé publique et l'enseignement ont fait de grands progrès. L'agriculture est florissante. Pour la première fois, il y a une amorce de développement industriel. Le port de Gaza a été agrandi et modernisé. La pêche a pris de l'extension. On a commencé de créer des services et des stations touristiques. On prévoit que cet été 50 000 personnes se rendront dans la région. Les habitants de Gaza sont libres de voyager dans tout Israël et ailleurs. Les dirigeants arabes locaux jouissent du droit de circuler librement et de la liberté d'expression qui leur étaient autrefois refusés par les autorités égyptiennes. Ainsi, le maire de Gaza s'est rendu récemment dans des pays arabes pour traiter d'affaires municipales.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que la violence et le terrorisme qui avaient fait de nombreuses victimes parmi la population civile arabe ont été pratiquement éliminés. Au cours des trois derniers mois (de mars à mai), trois actes de terrorisme ont été commis et un seul habitant arabe de la région a été blessé. L'année dernière, pendant la même période, 110 attaques terroristes avaient eu lieu, causant la mort de 35 habitants arabes et en blessant 74. On se rappellera que de nombreuses femmes et de nombreux enfants figuraient parmi les victimes de la campagne de meurtre entreprise par les organisations terroristes arabes à l'instigation et avec le soutien des gouvernements arabes et en particulier du Gouvernement égyptien. Il faut incontestablement rechercher l'origine de l'insatisfaction que dénote la lettre du représentant de l'Egypte dans le fait que cet Etat a été incapable de plonger la région de Gaza et celle du Sinaï dans l'agitation et le sang, d'y entretenir la terreur et d'y empêcher tout progrès et avancement. Cette insatisfaction se trouve renforcée par la conscience du fait que l'occupation de la région entre 1948 et 1967 par l'Egypte a été marquée par une répression très dure qui a été comparée, par des sources officielles des Etats arabes, à la répression des nazis hitlériens (voir ma lettre du 3 avril 1972). Dans ces conditions, l'emploi de l'expression "d'inspiration nazie" dans la diatribe lancée par le représentant de l'Egypte contre Israël est le comble de l'audace surtout dans la mesure où il représente un régime dont certains dirigeants ont collaboré avec les nazis et se sont même vantés d'avoir saboté la lutte des nations contre le fléau nazi.

Le fait que l'Egypte en la personne de ses dirigeants et de ses représentants poursuive la politique et les tactiques décrites ci-dessus entrave sérieusement toute possibilité de parvenir à une entente au Moyen-Orient.

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et soit transmise à la Commission des droits de l'homme.

Le représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH